




*Le Centre jeunesse
Gaspésie/Les Îles*

*Le vent dans les voiles,
pour les jeunes et leur famille!*

L'histoire du Centre jeunesse Gaspésie/ Les Îles

Décembre 2010

*Dans ce pays de Gaspésie
Terre d'histoire et de poésie
Semer le jour, grandir la nuit
Graver en toi un sens de vie*

epuis 1954, dans une société en perpétuel devenir et sur un territoire imprégné des pas et des labeurs de ceux qui nous ont ouvert la route, le Centre de services sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a connu ses origines sous le vocable *Agence de service social de Gaspé*, devenu en 1967 *Service social de Gaspé* et en 1974 *Centre de services sociaux GIM*. Il a offert au cours de son histoire des services adaptés en réponse aux nombreux besoins d'une population solidement enracinée dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

D'abord rattachée aux œuvres du Diocèse de Gaspé, l'Agence de service social a connu ses premiers balbutiements en juillet 1954 suite à son incorporation en vertu de la Loi des Évêques Catholiques Romains.

C'est à Monseigneur Albini Leblanc, deuxième évêque de Gaspé, que revient l'honneur de l'implantation de ce service. Il en confie la présidence à l'Abbé Claude Allard qui devait également en assumer la direction générale.

Reconnue d'abord comme institution d'assistance publique par le Ministère de la santé, l'agence se voit confier comme premier mandat l'administration sur son territoire de la Loi de l'Assistance publique. Étant soumise à une décision du Ministère dans les localités non organisées de l'arrière-pays et à la bonne volonté des maires lorsqu'il s'agit de villages regroupés en municipalités, le rôle premier de l'agence fut donc axé sur l'aide financière, assurant la survie des familles dans le besoin, particulièrement dans cette période de pauvreté.

Le premier geste à caractère social et d'une grande importance fut sans doute l'organisation d'un service d'adoption, d'aide aux mères célibataires et l'ouverture en région d'une pouponnière en collaboration avec les Sœurs du Christ-Roy en 1955. Par la suite, on met en place un réseau de familles d'accueil pour recevoir les enfants non adoptés, abandonnés ou en besoin de protection, à qui on reconnaît le droit de s'épanouir et de grandir avec un minimum de dignité.

En 1960, la Loi de l'assistance publique est remplacée par la Loi de l'assistance chômage et l'agence se voit confier l'application d'une procédure qui n'est plus considérée comme une aide charitable mais comme un droit reconnu à tout adulte apte ou inapte au travail. L'agence assume cette responsabilité jusque en 1967 alors que le Ministère de la famille et du bien-être social ouvre ses propres bureaux dans toutes les régions du Québec.

Comme il s'agit d'une période importante pour reconsidérer la véritable mission que doit assumer chacun des partenaires d'un réseau en organisation, on profite de la circonstance pour se détacher des œuvres du diocèse et l'agence devient le *Service social de Gaspé*, un établissement autonome. On oriente notre action vers le traitement social, la réhabilitation, la consolidation des services dans le secteur enfance en améliorant et en structurant davantage notre action dans une véritable mission sociale.

En 1966, le Ministère de la famille et du bien-être social reconnaît que la clientèle ayant de graves problèmes de comportement manifestés par des actes de délinquance n'a accès à aucun service spécialisé dans la région. Des jeunes enfants, âgés entre douze et dix-huit ans, sont régulièrement incarcérés à la prison commune de New-Carlisle ou de Percé. On procède donc à la nomination du premier juge de la Cour du bien-être social pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en la personne de l'Honorable juge Maurice Dussault de Gaspé. Son mandat est de doter la région d'un service judiciaire adapté aux mineurs et de mettre fin à l'époque où tous les jeunes devaient comparaître devant les tribunaux pour adultes.

Parallèlement à l'organisation d'une Cour de bien-être social, un service de probation juvénile voit le jour en 1967 avec comme mission première l'élimination de la problématique de l'incarcération des jeunes dans les prisons pour adultes.

Suite à de nombreux placements de jeunes dans les centres d'accueil hors région débute un processus de concertation entre le Service social et le Service de probation pour jeter les bases d'un centre de réadaptation qui se concrétise par l'ouverture de *La Vigie* à Gaspé, le 23 novembre 1975.

Quatre ans plus tard, sous la gouverne d'un conseil d'administration provisoire, *La Balise*, centre de réadaptation, ouvre ses portes à Bonaventure le 21 mai 1979. Le 16 mai 1980, ces deux entités sont regroupées sous un même conseil d'administration avec la dénomination sociale du *Centre d'Accueil «Les Amets»*. S'ajoutent en 1982 *La Rade*, unité de garde fermée accueillant des jeunes placés sous le couvert de la Loi sur les jeunes contrevenants, située à Gaspé, et en 1985, *Gignu*, unité de réadaptation pour adolescents et adolescentes autochtones, située à Restigouche.

Pendant tout ce temps, deux étapes importantes se produisent au Service social de Gaspé : d'abord en 1974, on dû défendre avec beaucoup de fermeté notre existence devant une réforme gouvernementale qui prévoyait un seul Centre de services sociaux pour le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie. La tâche pour convaincre le Gouvernement du Québec d'accepter d'implanter deux CSS dans la région 01 n'a certes pas été une partie facile pour la direction et les administrateurs de l'époque.

En 1985, c'est le cadre de partage CSS-CLSC. On transfère dans les CLSC les interventions de première ligne, le Service social scolaire, les soins à domicile pour les adultes et les personnes âgées, la consultation sociale, etc.

En 1991, suite à la concrétisation d'une nouvelle réforme commandée par le Ministère de la santé et des services sociaux, le Centre d'accueil «Les Amets» et le Centre de services sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine s'intègrent sous l'égide d'un même conseil d'administration et on devient alors *Le Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles*.

Cette fusion fournit l'opportunité de mettre en place des services de réadaptation dans le milieu naturel et dans les familles d'accueil des jeunes. Ceux-ci pourront désormais profiter de réadaptation sans devoir être hébergés en unité de réadaptation; des éducateurs sont déployés dans tous les points de service du Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles. Au cours de ces années, des ressources résidentielles de réadaptation ont également été développées pour des périodes variant de quelques mois à quelques années.

Notre établissement est toujours dans un processus d'amélioration continue de son offre de service afin d'apporter une réponse adéquate aux besoins de réadaptation des enfants de notre région. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons procédé, le 25 mai 2006, à l'ouverture d'une unité pour la clientèle multiproblématique – *Unité Le Rivage* - d'une capacité d'accueil de sept places pour les garçons 12-17 ans aux prises avec des troubles graves de comportement associés à une problématique de santé mentale. De plus, une ressource intermédiaire – *Le Foyer Le Phare* – a ouvert ses portes le 15 décembre 2008. Elle accueille jusqu'à 7 jeunes, garçons et filles, âgés de 7 à 17 ans.

*À toi qui entres au Centre jeunesse
Profite de ce moment; il t'appartient
Ouvre grande la porte, fonce sans faiblesse
Écris ton chapitre, à toi le chemin.*